

Règlement du jeu-concours Le Cri

ARTICLE 1

La société Univers Poche, S.A.S au capital social de 2 037 225 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 622 046 621 et dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 11 janvier 2018 au 30 janvier 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Le Cri.

Le jeu-concours est accessible via www.lecri-lelivre.fr

La participation au jeu-concours Le Cri implique l'acceptation sans restriction ni réserves du présent règlement.

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans au 11 janvier 2018, domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent répondre à 4 énigmes, qui seront mises en ligne comme suit :

Énigme 1 : Le 11 janvier 2018 : « *Quel mythe se déroule toujours de la même façon, chez les juifs, les Grecs, les hindous, les Chinois et les Mayas ? (QCM)*

Énigme 2 : Le 18 janvier 2018 : *Elle a initié le projet MK-Ultra, très controversé entre les années 50 et 74, qui avait pour but de contrôler les esprits en explorant le cerveau humain. Qui est-elle ? (Réponse libre en un mot)*

Énigme 3 : Le 25 janvier 2018 : *Jung, le psychanalyste père de l'inconscient collectif, évoqué dans le Cri, travailla un moment pour la CIA. Sous quel matricule ? (Réponse libre en un mot)*

Énigme 4 : Le 30 janvier 2018 : *Elle communique les vibrations
Qui font chanter le violon.
On la cherche par amour,
Mais on doit la rendre un jour.
Qui est-elle ?
(Réponse libre en un mot)*
en indiquant leur adresse e-mail, ainsi que leurs nom et prénom.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, incomplètes, erronées ou manifestement fantaisistes.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

ARTICLE 4

La détermination des gagnants se fera le 1^{er} février 2018 par tirage au sort.

1^{er} au 15^e prix :

- Un exemplaire du livre *Le Cri* de Nicolas Beuglet aux éditions Pocket
Valeur indicative de la dotation : 8.20 euros TTC

Les gagnants seront contactés par email aux coordonnées indiquées lors de la participation, et recevront leur lot par courrier à l'adresse indiquée lors de la participation, dans un délai d'environ un mois après le tirage au sort le 1^{er} février 2018.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse)

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

ARTICLE 5

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

ARTICLE 6

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'e-mail.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

ARTICLE 7

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse e-mail contact@universpoche.com (en précisant le nom de l'opération *Le Cri*) ou à l'adresse postale du concours :

« Concours Le Cri »
Service Marketing
12 avenue d'Italie 75013 Paris

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 9 ci-dessous.

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.